



الإتحاد الجزائري لكرة القدم
الرابطة الولائية لكرة القدم سعيدة



**ATTESTATION DE
DOMICILIATION 2023/2024**

Je soussigné Directeur du stade ci-après désigné, ayant tous les pouvoirs d'agir, autorise par la présente, les équipes de football **Jeunes et Séniors** du club.....À domicilier leurs rencontres dans le cadre du championnat de football amateur 2023/2024, conformément au programme arrêté par la Ligue de Wilaya de Football Saida.

Dénomination du stade :

Homologué conformément aux dispositions du décret exécutif n° 09-184 du 17 jourmada 1430 correspondant au 12 mai 2009, fixant les procédures et les normes spécifiques de l'homologation technique et sécuritaire des infrastructures sportives ouvertes au public ainsi que les modalités de leur application,

Propriétaire du Stade :

Adresse :

Tél :

Fax :

E-mail :

Capacité d'accueil :

Tribune Couverte Existante : **Oui - Non** Tribune non Couverte Existante : **Oui - Non**

Gradins Existant : **Oui - Non**

Issue de Secours nombres :

Système d'éclairage (préciser la capacité en luxes) :

N° du Contrat et d'Assurance du Stade: Valable jusqu'à :

Compagnie d'Assurance (A joindre Copie).

Le Président du Club

Signature, Cachet et Griffé Obligatoire

Le Directeur du Stade

Signature, Cachet et Griffé Obligatoire



الإتحاد الجزائري لكرة القدم
الرابطة الولائية لكرة القدم سعيدة



QUITUS

Saison Sportive : 2023/2024

CLUB:

Ligue Inter Régions de Football

Certifie que le club susnommé n'enregistre aucune créance non réglée à la date du

.....

Le Président ou le Secrétaire Général
cachet et signature

La Ligue de Football de la Wilaya de

Certifie que le club susnommé n'enregistre aucune créance non réglée à la date du

.....

Le Président ou le Secrétaire Général
cachet et signature



الإتحاد الجزائري لكرة القدم
الرابطة الولائية لكرة القدم سعيدة



Engagement Coupe d'Algérie
Saison Sportive : 2023/2024

CLUB:

LIGUE :

Dénomination complète du club :

Couleurs principales: Couleurs de réserves :

N° Tél : N° Fax : E-mail :

Adresse du Club :

Je Soussigné, Monsieur.....Président de l'Association Sportive cité ci-dessus,
M'engage à faire participer les catégories citées ci-après en Coupe D'Algérie 2023/2024.

Catégories	OUI	NON	Observations
Séniors Avant 1er Janvier 2005			
(U19) : 2005-2006			
(U17) : 2007-2008			
(U15) : 2009-2010			
(U14) : 2011 FACULTATIVE			

Je déclare en outre accepter et respecter strictement les Dispositions Règlementaires 2023-2024 et Règlements Généraux en vigueur de la F.A.F et de la Coupe d'Algérie et déclare que mon club n'a pas fait l'objet d'une suspension lors de l'édition précédente & en règle financièrement vis-à-vis de la LWFSaida.

NB: Pas de retrait de la compétition après l'engagement le règlement sera appliqué pour toutes les catégories.

Signature légalisée du Président du club ou du C.S.A

Case réservée à la Ligue DE Wilaya de football Saida

NB : Cocher la Case Correspondante par une Croix (X).



الإتحاد الجزائري لكرة القدم



الرابطة الولائية لكرة القدم سعيدة

ACCREDITATION
Saison Sportive : 2023/2024

Personnes mandatées à représenter la section football au niveau de la LWF.SAIDA

<u>Photo</u>	Nom :
	Prénom :
	Fonction :
<u>Photo</u>	Nom :
	Prénom :
	Fonction :
<u>Photo</u>	Nom :
	Prénom :
	Fonction :

CACHET ET VISA DU PRESIDENT



الإتحاد الجزائري لكرة القدم

الرابطة الولائية لكرة القدم سعيدة



Dossier d'Engagement des Clubs de Football Amateur 2023/2024

Le dossier d'engagement doit être constitué de pièces suivantes :

- 1- Un Bulletin d'engagement dans les compétitions (Imprimés à télécharger du Site de la ligue) ;
- 2- Une Copie légalisée de l'agrément du Club actualisé;
- 3- Une attestation délivrée par une compagnie d'assurance relative aux contrats couvrant l'ensemble des membres du club, pour la saison sportive **2023- 2024** conformément au règlement des Championnats de Football Amateur.
- 4- Quitus délivré par la ligue d'origine pour les Clubs changeant de ligue.
- 5- Une liste des membres élus du comité directeur, mandatés pour représenter le club auprès de la ligue et les structures du football ;
- 6- Une attestation de domiciliation délivrée par le gestionnaire de l'infrastructure sportive concernée dûment homologuée par la commission d'homologation des stades **2023-2024**.
- 7- Une fiche d'intégrité dûment signée par le Président du club.
- 8- - Une fiche de signalement dûment signée par le Président du club.
- 9- Le paiement des frais d'Engagement et les Eventuels arriérés.
- 10- Le Bilan Financier de l'Exercice **2022** et le Rapport du Commissaire aux Comptes Y afférent.

La date du dépôt des dossiers d'engagements complets: Au Plus Tard le 31/08/2023.

- Le montant des frais d'engagements :

* : Cinq Cent Mille Dinars (**500.000,00 DA**).

